

Direction de la santé et des affaires sociales / Direktion für Gesundheit und Soziales

Direction de l'économie et de l'emploi / Volkswirtschaftsdirektion

CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG

Collaboration interinstitutionnelle
Interinstitutionelle Zusammenarbeit

Rapport 2008

A l'attention du Conseil d'Etat

CII • IIZ

02 avril 2009

Membres de la Commission cantonale CII	2
Avant-propos	3
1. Démarrage de la CII et premiers constats	4
2. Travaux de la Commission cantonale	5
2.1. Bilan 2008 – Etat de la situation.....	5
2.2. Changements dans ses membres.....	6
2.3. Priorités 2009.....	6
3. Formation 2008	7
3.1. Formation degré 1.....	7
3.2. Formation degré 2.....	7
4. Constitution des trois espaces de coordination	7
4.1. Une solution respectueuse des structures existantes	8
4.2. Délégation et contrats d’objectifs	8
5. Implantation du CaseNet	8
5.1. Sessions d’instruction à l’utilisation du CaseNet	8
5.2. Protection des données	9
6. Rôle du coordinateur	9
6.1. Eléments du cahier des charges	9
6.2. Activités principales 2008.....	10
7. Projet national MAMAC	10
7.1. Rapport intermédiaire.....	11
7.2. Evaluation MAMIS.....	11
7.3. Rencontres de projet et réunions avec les responsables d’office	11
Annexe : Répartition des trois espaces de coordination	12
Liste des abréviations	13
Glossaire	14
Impressum	15

Remarque préliminaire :
Afin de faciliter la lecture du document, seul le masculin est utilisé.

Membres de la Commission cantonale CII

M. Lepori Marco / Président	Office AI
M. Simonet Jean-Claude /Vice-président	DSAS, Service de l'action sociale
Mme Besana Uwera Laura	SPE, Coordination chômage
M. Challand Alain	SPE / Mesures Marché du Travail MMT
M. Costa Victor	ORP Centre
M. Krummen Hansueli	Service social Düringen
M. Mauron Roland	ORP Nord
M. Perriard Nicolas	Office AI
Mme Piller-Trüssel Monique	Office AI
M. Robert Nicolas	Office AI
Mme Schneider Schüttel Ursula	Avocate et présidente Commission sociale Morat
M. Tramaux Walter	Service social du district de la Broye

Invitée (depuis le 12.02.2008):

Mme Uschi Kozomara, SPE, service juridique (dès le 1^{er} décembre 2008 : Préposée au Registre du commerce)

Participants non-membres de la Commission :

M. Nicolas Dietrich, Coordinateur cantonal CII

Mme Stéphanie Tschopp, secrétariat CII, Office AI

Avant-propos

La collaboration interinstitutionnelle (CII) est une stratégie commune des Offices régionaux de placements (ORP), de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux (SSR) pour améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des assurés/clients (ci-après les « bénéficiaires »). Elle est un instrument de résolution de problèmes concrets grâce à une amélioration de la coordination durant l'ensemble du processus, à savoir depuis l'évaluation de la situation jusqu'à l'intégration sur le marché du travail.

L'année 2008 aura sans doute été celle de la mise en place et de la diffusion de la CII sur l'ensemble du territoire cantonal. En effet, en vertu du mandat donné par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale (ci-après : la Commission) a organisé et mis en place le dispositif CII dans tout le canton.

De nombreux éléments ont été nécessaires pour mener à bien cette entreprise et certains d'entre eux constituent des nouveautés de cette année 2008.

Phase de mise en place (jusqu'en septembre 2008) :

- L'engagement du coordinateur cantonal CII et CII-MAMAC au 1^{er} mars 2008,
- La formation de tous les professionnels des trois dispositifs que sont l'AI, les ORP et les Services sociaux régionaux durant le mois de juin 2008,
- La mise en place des trois espaces de coordination (Nord, Centre et Sud),
- Mise en place et formation des répondants CII dans chacun des 31 services partenaires.

Phase de démarrage opérationnelle (depuis octobre 2008) :

- Début des collaborations de type « simple » avec l'instrument CaseNet.
- Démarrage du travail des trois espaces de coordination pour les cas « complexes ».

Les objectifs fixés pour l'année 2008 ont été atteints et les éléments sont aujourd'hui réunis pour que les professionnels puissent mettre en commun leurs forces et de soutenir efficacement les bénéficiaires à retrouver un emploi le plus rapidement et le plus durablement possible.

1. Démarrage de la CII et premiers constats

Le canton de Fribourg a fait le choix d'améliorer la collaboration interinstitutionnelle non seulement pour les cas complexes mais également pour les cas simples et les premiers constats sont très positifs.

Cas simples et cas complexes

Les collaborations existantes entre au moins deux des trois institutions partenaires sont dites « simples » si la situation du bénéficiaire est claire et que les professionnels ont simplement besoin d'informations de la part d'un partenaire, voir de coordonner leurs interventions. Il s'agit avant tout de situations nécessitant une collaboration bilatérale pour lesquelles l'échange est important. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008, 28 cas simples ont été annoncés et font l'objet d'une collaboration bi ou trilatérale.

Les collaborations sont dites « complexes » si la situation du bénéficiaire est floue et/ou est marquée par un cumul de problématiques (médicales, familiales, comportementales, psychiques, etc) qui font que le professionnel ne peut raisonnablement pas travailler tout seul. Dans ces cas, il y a délégation à un des trois espaces de coordination (Nord, Centre ou Sud) afin qu'une évaluation systématique et un suivi soit effectués par les assesseurs et par un médecin lorsque cela est nécessaire (dans ce cas il s'agit de cas complexes MAMAC) en vue d'une réinsertion sur la marché du travail. Ces spécialistes sont délégués par chacun des trois dispositifs et travaillent selon la méthode du Case Management. Durant ces trois premiers mois d'activité, un médecin était présent à chaque séance. Entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2008, 25 cas complexes ont été annoncés.

Premiers constats

- **Le nombre de professionnels enregistrés sur CaseNet entre le 1^{er} octobre 2008 et le 31 décembre 2008: 195.**
- **Le nombre de bénéficiaires annoncés sur CaseNet entre le 1^{er} octobre 2008 et le 31 décembre 2008 : 53.**

Un premier bilan permet d'établir que :

1) Au 31 décembre 2008, 80% des professionnels des trois dispositifs travaillent déjà avec cet instrument de collaboration. Si l'on regarde le nombre de cas annoncés, on peut toutefois dire que Casenet est encore sous-utilisé, ce qui peut notamment s'expliquer par le fait que les professionnels des trois dispositifs n'ont pas encore tous bénéficié de l'instruction à l'utilisation de cet outil, chose qui sera comblé dès la fin du premier trimestre 2009 (voir plus en détails sur l'implantation de l'outil CaseNet dans le chapitre 4).

2) Sur les 53 bénéficiaires annoncés, il y a 28 situations de collaboration de type « simple » et 25 situations de collaboration de type « complexe ». Si on extrapole sur une année le chiffre des collaborations de type « complexes », on obtient environ 100 situations par année, ce qui représente entre 30 et 35 situations par année pour chaque espace de coordination. Ceci correspond aux prévisions faites dans le cadre des projets pilotes. Le nombre des collaborations de type « simple » est quant à lui encore nettement en-dessous des estimations effectuées pour l'année 2007 puisqu'il y aurait entre 300 et 500 situations de ce type par année. La CII se trouve encore dans une période d'implémentation pendant laquelle des efforts doivent se poursuivre afin d'encourager les professionnels à utiliser les instruments à leur disposition dans le cadre de la CII et à mieux connaître le travail des autres dispositifs. La détection systématique et rapide des situations pour lesquelles une collaboration serait souhaitable, utile et/ou nécessaire est par exemple un point qui doit encore être amélioré. La Commission en a fait une priorité pour son programme de formation continue de l'année 2009 (voir chapitre 2.3.)

3) Le monitoring de la CII permettra de suivre les résultats de ces collaborations et les premières données pourront être communiquées dans le courant de l'année 2009. Un concept pour l'évaluation et le monitoring sera élaboré par un groupe de travail de la Commission durant la première partie de l'année 2009 (voir chapitre 2.3.)

2. Travaux de la Commission cantonale

2.1. Bilan 2008 – Etat de la situation

Séances

4 séances de la Commission ont eu lieu en 2008.

Groupes de travail

Quatre groupes de travail ont été créés :

1. « Processus simples » dont les membres sont Roland Mauron, Nicolas Perriard, Walter Tramaux, Marco Lepori, Nicolas Dietrich.
2. « Processus complexes » dont les membres sont Marceline Szabo ; Monique Piller-Trüssel, Hansueli Krummen, Jean-Claude Simonet, Nicolas Dietrich.
3. « Formation CII et MAMAC dans le canton » dont les membres sont Nicolas Robert, Jean-Claude Simonet, Marco Lepori et Nicolas Dietrich.
4. « Base de de données informatisées CII et CII-MAMAC » Nicolas Robert, Ursula Schneider Schüttel, Nicolas Dietrich.

Chacun de ces groupes s'est réuni à deux reprises en 2008.

Questions juridiques

Selon l'Arrêté du Conseil d'Etat du 3 juillet 2007, la Commission a pour tâche de proposer des solutions d'ancrage de la CII dans une loi cantonale. Mme Uschi Kozomara, anciennement juriste au Service public de l'emploi, désormais Préposée au Registre du commerce, s'est proposée, d'apporter des éléments juridiques aux réponses à ces questions.

Convention CII-MAMAC

L'organisation de projet national a élaboré les bases et les conditions-cadre dans une convention de collaboration signée par l'OFAS, le Seco et les responsables des trois dispositifs cantonaux. Durant cette année 2008, cette convention a été adaptée à la réalité fribourgeoise et la Commission a avalisé ce texte dans sa séance du 13 novembre 2008. La procédure de signature est actuellement en cours auprès des directeurs/chefs de service des trois dispositifs.

2.2. Changements dans ses membres

M. Daniel Buchs a quitté son emploi auprès de l'ORP Centre pour aller travailler à l'Office AI du canton de Vaud. Nous le remercions pour son engagement et le rôle qu'il a joué dans l'organe de gestion de la CII. Il a quitté la Commission au 31 décembre 2007 et a été remplacé par Mme Laura Besana Uwera dès le 1^{er} février 2008. Mme Besana est collaboratrice scientifique auprès de la Coordination chômage du SPE et est membre de l'organe de gestion de la CII.

Mme Marceline Szabo, cheffe des ORP Sud, est partie à la retraite le 30 août 2008, et a par conséquent démissionné de la Commission. Nous remercions chaleureusement Mme Szabo pour son engagement depuis la création de la Commission en 2002 et lui souhaitons un bon début de retraite.

M. Victor Costa, chef de groupe à l'ORP Centre, a été nouvellement nommé et a remplacé Mme Szabo pour représenter les ORP dans la Commission. Il possède déjà une bonne connaissance de la CII puisqu'il a participé aux projets pilotes dans le canton.

2.3. Priorités 2009

Dans sa séance du 13 novembre 2008, la Commission a fixé, en accord avec l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juillet 2007 (voir : <http://www.cii-fribourg.ch/generaux.html>), les priorités pour l'année 2009 :

Priorités stratégiques

1. Consolidation des processus CII et CII-MAMAC afin d'assurer l'implantation définitive dans le canton de Fribourg. La fin du projet pilote CII-MAMAC au niveau national est prévu pour 2010.
2. Poursuite de l'examen pour présenter une proposition d'ancrage légal de la CII au niveau cantonal.

Priorités opérationnelles

1. Formation degré 1 et amélioration des instruments et capacités d'*assessment* pour tous les collaborateurs des trois dispositifs. Ce groupe de travail va mettre en place la « formation degré 1 » soit organiser trois demie journées au mois de septembre 2009 et instituer un module de 3 heures (2 fois par année). « Introduction à la CII et à l'utilisation du CaseNet » pour les nouveaux collaborateurs.

Les objectifs de la formation 2009 sont :

- Une meilleure connaissance des prestations, des cadres légaux et des fonctionnements des partenaires de la CII.

-Développement des capacités d'évaluation de la situation des bénéficiaires de la part des professionnels sur la base de situations concrètes.

-Transmission des premiers résultats de la CII dans le canton de Fribourg et au niveau national.

2. Evaluation et monitoring de la CII dans le canton. A cet effet, un groupe de travail a été créé en novembre 2008 pour élaborer un concept permettant d'évaluer tant des collaborations que des résultats de réinsertion.
3. Consolider la constitution de l'espace de coordination de Centre où il manque encore un assesseur représentant des Services sociaux régionaux.
4. Poursuivre la sensibilisation des professionnels des trois institutions partenaires à la CII.
5. Amorcer une collaboration avec la « Plateforme Jeunes » du canton de Fribourg.

3. Formation 2008

3.1. Formation degré 1

La formation degré 1 s'adresse à l'ensemble des collaborateurs des trois dispositifs. Plus de 200 personnes ont suivi la formation intitulée « La CII dans le canton de Fribourg » les 5, 12 juin 2008 (en français) et le 26 juin 2008 (en allemand) à Grangeneuve. Durant ces journées de formations, ont notamment été transmis : les informations sur l'organisation, les processus et les critères de tri. Deux ateliers en groupes de travail de trois personnes, composés d'au moins un représentant de chaque institution, ont permis de favoriser les échanges et une meilleure connaissance des cadres légaux, des fonctionnements et des pratiques des partenaires.

Les participants ont particulièrement apprécié ces ateliers. Ils ont relevé le besoin d'une plus grande connaissance des autres dispositifs et exprimé le souhait de bénéficier d'autres journées de formation dans le cadre de la CII.

3.2. Formation degré 2

La formation degré 2 s'adresse aux assesseurs délégués dans les trois espaces de coordination par chacun des trois dispositifs. Dans le cadre des formations CII-MAMAC, les assesseurs des trois espaces de coordination ont participé aux cours « Introduction au Case Management » (16 septembre 2008), « Assessment – Plan de réinsertion » (29 et 30 septembre 2008) et « Gestion de cas » (10 et 11 novembre 2008). Ces cours, organisés par le Centre de formation AI de Vevey, constituent une bonne base commune pour le démarrage du travail concret dans les trois espaces de coordination.

4. Constitution des trois espaces de coordination

L'espace de coordination CII est le moyen par lequel est mise en œuvre la démarche de *case management* appliquée aux situations complexes de la CII et celles correspondant aux critères de la CII-MAMAC. Le canton de Fribourg s'est doté de trois espaces Nord, Centre et Sud.

Les projets nationaux et les projets pilotes fribourgeois ont démontré que pour les situations floues avec cumul de problématiques, il pouvait s'avérer très efficace d'effectuer une évaluation complète et de décider en commun des mesures permettant une réinsertion. En effet, certaines personnes se trouvent dans une situation où les aspects médicaux et/ou sociaux sont si flous que le professionnel ne peut pas (ou plus) avancer seul en vue de réinsérer la personne concernée. Dans ces cas, il est utile de confier l'évaluation et l'élaboration d'un plan de réinsertion à une équipe de spécialistes qui permettra la mise en commun des informations et des compétences de chaque dispositif. Ces espaces sont formés de spécialistes des organes du chômage, de l'assurance invalidité et de l'aide sociale - soit un conseiller ORP, un/e conseiller AI et un assistant social - présidée par le coordinateur cantonal CII. Les séances ont lieu à un rythme hebdomadaire pour pouvoir assurer un traitement rapide des situations annoncées. L'objectif est de pouvoir réunir toutes les informations et d'effectuer une première séance d'évaluation dans les quatre semaines qui suivent l'annonce. Durant ces trois premiers mois de démarrage cette manière de procéder et ces délais ont progressivement pu être appliqués.

4.1. Une solution respectueuse des structures existantes

Les trois espaces de coordination correspondent bien à la structure organisationnelle des trois dispositifs partenaires de la CII et à la configuration du territoire cantonal (voir schéma en annexe). L'espace de coordination n'est pas un service supplémentaire, il reste soumis au cadre légal propre à chacun des dispositifs qui y sont représentés.

4.2. Délégation et contrats d'objectifs

L'évaluation, le plan d'action et le suivi des situations sont confiés à l'espace de coordination uniquement pour ce qui concerne le projet de réinsertion socioprofessionnelle. Les espaces de coordination ne remplacent pas les professionnels/les de chacun des dispositifs mais auront recours à leurs compétences pour la mise en oeuvre du plan de réinsertion.

Ce plan de réinsertion et les mesures pour sa mise en oeuvre sont définis dans un contrat d'objectifs, qui est contraignant pour toutes les parties impliquées.

5. Implantation du CaseNet

Deux outils informatiques ont été testés au début de l'année 2008 et plusieurs membres de la Commission se sont engagés dans cette démarche. Le choix s'est porté sur CaseNet, qui est une plateforme internet permettant l'échange d'informations, le suivi des situations et favorise la culture de collaboration entre un grand nombre de personnes. Cette plateforme fournit une très haute protection des données. Outre son coût avantageux, elle a également la qualité d'être entièrement bilingue et de pouvoir, au besoin, intégrer facilement de nouveaux partenaires sans créer beaucoup de frais supplémentaires.

5.1. Sessions d'instruction à l'utilisation du CaseNet

Entre le mois de septembre et le mois de novembre 2008, de nombreuses séances d'instruction à l'utilisation au CaseNet ont eu lieu. Des séances sont encore prévues au mois de janvier et février 2009, si bien que l'on peut dire que d'ici la fin du premier trimestre tous les professionnels concernés auront été formés.

5.2. Protection des données

Des démarches auprès de la préposée cantonale à la protection des données sont en cours et les informations concernant le CaseNet lui ont été transmises. Des directives sont en cours de rédaction par Mme Ursula Schneider et Mme Uschi Kozomara afin que les prescriptions en matière de protection de données et leurs applications soient claires. Elles feront l'objet d'un « Règlement sur la collaboration interinstitutionnelle dans le canton de Fribourg », qui sera communiqué dans la première moitié de l'année 2009.

6. Rôle du coordinateur

Nicolas Dietrich a été engagé au 1^{er} mars 2008 pour occuper ce nouveau poste de coordinateur cantonal CII et CII-MAMAC. Licencié en sciences politiques à l'Université de Genève, il a travaillé dans deux institutions fribourgeoises où la réinsertion socio-professionnelle tient une place essentielle. D'abord à la Croix-Rouge fribourgeoise, puis au service social du Tremplin, dont il fut le responsable durant les deux dernières années. Après un séjour aux Etats-Unis, où il obtient un diplôme en multimédia, Nicolas Dietrich devient adjoint scientifique et membre de l'équipe de direction de la Centrale nationale de coordination des addictions Infodrog à Berne -un organisme financé par l'Office fédéral de la santé publique et rattaché à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales-.

Le financement du poste de coordinateur est assurée à raison d'un tiers par l'Office cantonal AI, d'un tiers par le Service public de l'emploi et d'un autre tiers par le Service cantonal de l'action sociale.

6.1. Eléments du cahier des charges

Les tâches et compétences du coordinateur sont définies par l'organe de gestion et déléguées par la Commission:

- Coordination et monitoring du déroulement du projet cantonal (processus, résultats, analyse de risques, besoin en ressources, etc).
- Formation des professionnels partenaires de la CII et CII-MAMAC.
- Formation des répondants CII dans chacun des 31 services partenaires de la CII.
- Dépôt de propositions auprès de l'organe de gestion.
- Rédaction des rapports et des informations aux instances impliquées dans le projet.
- Responsabilité des données contenues dans le CaseNet et gestion opérationnelle de cette plateforme (bilingue).
- Tri (*Triage*) des cas complexes et MAMAC annoncés par les services sociaux régionaux, des ORP et de l'Office cantonal de l'AI.
- Organisation et gestion des séances d'*assessment* dans les trois espaces de coordination et liaison entre les espaces de coordination et l'organe de gestion CII-MAMAC.
- Responsabilité du contenu du site internet et du bulletin CII.
- Gestion des mandats de traduction.
- Gestion des mandats d'Outsourcing (Contrats avec Diartis et Globaz).

-Participation aux séances de la Commission et aux journées du projet national (MAMAC et MAMIS).

-Quand cela est utile et/ou nécessaire, collaborer avec les organes ou services existant dans le canton.

6.2. Activités principales 2008

-Elaboration, organisation et animation des journées de formation degré 1 (3 journées).

-Elaboration du masque de la plateforme bilingue CaseNet et gestion opérationnelle de celle-ci (droits d'accès, maintenance et développement de l'instrument, etc).

Elaboration et réalisation des instruments de communication :

-le site internet : www.cii-fribourg.ch et

-le bulletin d'information (bisannuel):

http://www.cii-fribourg.ch/documents/Information%20CII_No1_080830_f.pdf

-Participation à l'élaboration des trois espaces de coordination. Organisation des lieux et horaires des séances d'*assessment* et formation des assesseurs au CaseNet.

-Constitution et formation des répondants CII dans chaque institution/service.

-Séance d'instruction sur l'utilisation du CaseNet (environ 20 séances).

-Information sur le lancement et le fonctionnement de la CII auprès de plusieurs Commissions sociales et/ou de responsable de service sociaux communaux.

-Recensement des adresses de tous les partenaires de la CII, création et maintenance d'une base de données (environ 350 adresses).

-Création d'une identité et d'une visibilité de la CII, élaboration du matériel portant l'identité de la CII (papier à entête, formulaires, présentation powerpoint, logo, etc).

-Effectuer la formation degré 2.

7. Projet national MAMAC

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), la Conférence des chefs des Départements cantonaux de l'économie publique (CDEP), l'Association des offices suisses du travail (AOST), Conférence des offices AI (COAI) et la CSIAS ont mis sur pied le projet national CII-MAMAC visant à améliorer la collaboration interinstitutionnelle et les résultats de réinsertion durable sur le marché du travail. Le projet national a instauré une étroite collaboration avec les cantons qui ont la responsabilité légale d'appliquer la loi sur l'invalidité et l'assurance-chômage et qui, par conséquent, ont la tâche de mettre en place le dispositif CII-MAMAC.

La phase pilote du projet national, initialement prévue jusqu'en 2008, a été reconduite jusqu'en 2010 et a pour but de déterminer si le projet répond aux attentes, à savoir s'il permet une approche plus digne des personnes concernées et une réduction des coûts.

Ce projet a aussi une valeur de modèle pour la collaboration entre la Confédération et les cantons. La phase pilote permet de réunir des expériences pratiques et d'en débattre dans le cadre de réunions périodiques. Le développement du projet se poursuit en vue de créer ultérieurement les bases légales nécessaires pour une solution qui fonctionne.

En date du 12 juin 2006, Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a pris une décision de principe autorisant les services des Directions (DEE et DSAS) à participer au projet national CII-MAMAC en le considérant comme un sous-projet de la CII cantonale.

7.1. Rapport intermédiaire

Le groupe des responsables du projet et des mandants a pris connaissance du rapport intermédiaire de la direction du projet le 16 juin 2008 et il a approuvé une prolongation du projet d'une année (jusqu'à fin 2010). Les mandants (Mesdames les conseillères d'Etat Kathrin Hilber de la CDAS et Marianne Dürst de la CDEP et Messieurs Yves Rossier, directeur de l'OFAS, et Serge Gaillard, membre du comité de direction du Seco) ont aussi reçu à cette séance une première série d'informations sur les chiffres clés de MAMIS. Une évaluation plus complète du projet aura lieu dès le printemps 2009.

Dans sa conférence de presse du 11 avril 2008 l'OFAS et le Seco ont voulu encore renforcer davantage la collaboration interinstitutionnelle et lui ont donné un caractère plus contraignant : <http://www.cii-fribourg.ch/actualites.html>

7.2. Evaluation MAMIS

MAMIS (Mamac Informations System) est une application internet servant à la récolte des données nécessaires à la statistique menée par le projet national. Les données anonymisées de chaque canton sont transmises trimestriellement au projet national pour l'évaluation quantitative des résultats. Les principaux indicateurs de monitoring MAMIS sont les suivants :

- Rapidité dans l'annonce des cas.
- Rapidité dans l'*assessment* des cas.
- Rapidité dans l'élaboration du plan de réinsertion.
- Durabilité de l'insertion sur le premier marché du travail.
- Réduction de la durée des prestations des trois institutions (rente, indemnités journalières, etc).

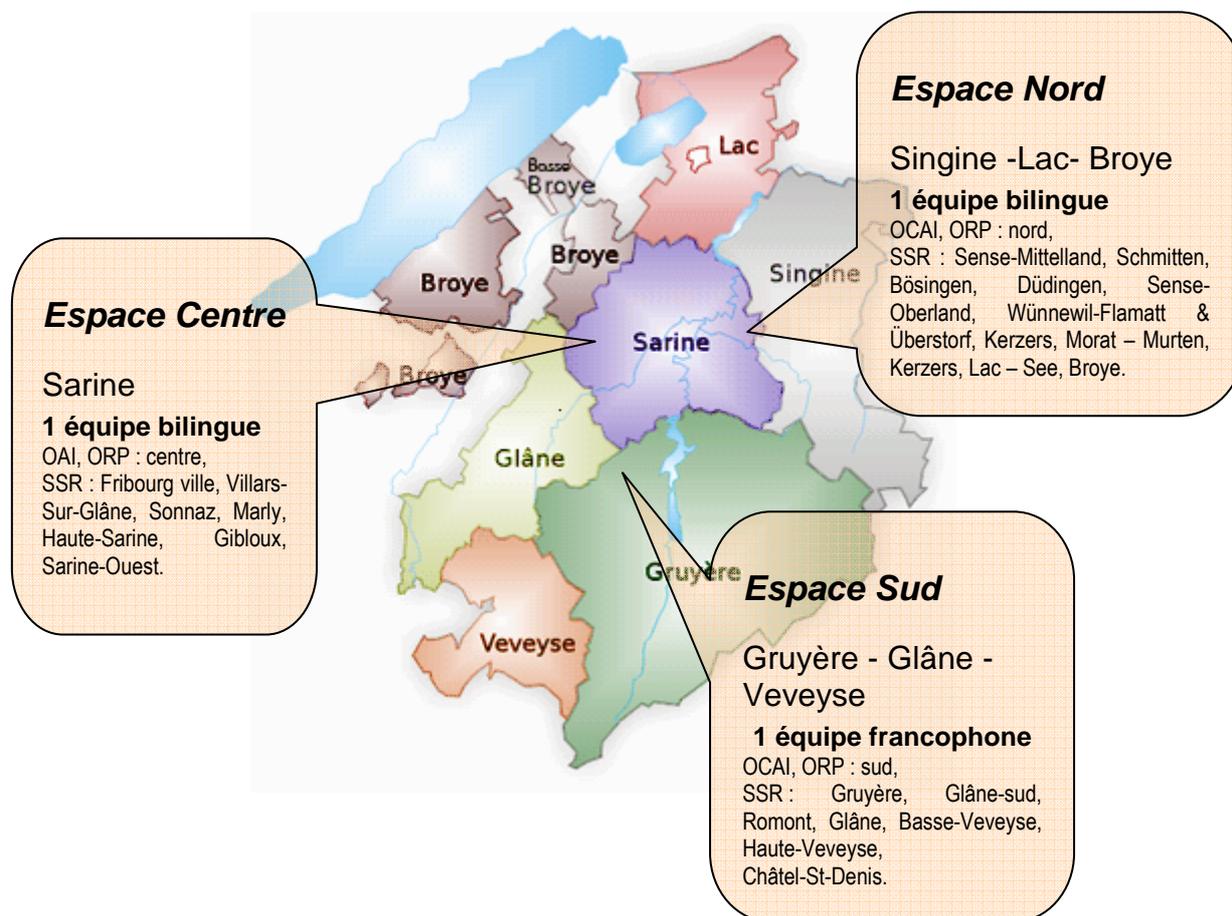
Une large évaluation sur la mise en œuvre de la CII-MAMAC et sur ses effets sera effectuée dans la deuxième partie de l'année 2009. Elle prendra en compte non seulement ces données quantitatives mais portera aussi sur des questions qualitatives.

7.3. Rencontres de projet et réunions avec les responsables d'office

En 2008 les chefs de service ont été invités à deux reprises pour participer à des rencontres entre les cantons pilotes.

Marco Lepori, en tant que répondant cantonal du projet pilote MAMAC, a participé à deux rencontres avec ses homologues sur le plan suisse. Il a régulièrement informé les responsables du projet national sur la mise en œuvre dans le canton de Fribourg.

Annexe : Répartition des trois espaces de coordination



Liste des abréviations

AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
CDAS	Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales
CDEP	Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique
CII	Collaboration interinstitutionnelle
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
MAMAC	M edizinisch- A rbeits m arkliche A ssessments mit C ase-Management
MAMIS	MAMAC Information S ystem
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ORP	Office régional de placement
SASoC	Service de l'action sociale
Seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SPE	Service public de l'emploi
SSR	Service social régional

Glossaire

Les définitions des termes figurant ci-dessous ont été regroupées dans un glossaire qui peut être téléchargé sous : <http://www.cii-fribourg.ch/pratiques.html>

CII

CII+

CII-MAMAC

Espace de coordination

Asseseurs

Répondant CII

Potentiel de réinsertion

Chômeur

Demandeur d'emploi

Aptitude au placement

Disponibilité

Plaçabilité

Employabilité

Mesures relatives au marché du travail

Invalidité

Mesures de réadaptation d'ordre professionnel

Reclassement

Service de placement

Marché du travail équilibré

Rente d'invalidité

Aide sociale

Aide matérielle

Aide personnelle

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au site internet de la CII : www.cii-fribourg.ch

Impressum

Rédaction

Nicolas Dietrich

Première lecture

Marco Lepori

Laura Besana Uwera

Relecture et approbation

La Commission cantonale CII

Adresse pour obtenir le rapport

OAI

Coordinateur cantonal CII

Nicolas Dietrich

p.a. Rte du Mont-Carmel 5

Case Postale

1762 Givisiez

Version internet

www.cii-fribourg.ch

Givisiez, 30 janvier 2009